

RETOUR À L'EXPÉDITEUR



Texte de Sarah Champagne

Photos de Valérian Mazataud

Chaque année, des dizaines de migrants agricoles sont renvoyés dans leur pays d'origine sans suivi administratif ni médical. Seuls des acteurs privés sont mis au courant.



Eddy est tombé dans une étable du Centre-du-Québec et il s'est fêlé le coccyx. Il a reçu des soins et suivi une réadaptation. « Je me sens prêt à travailler, j'aimerais vraiment reprendre », dit-il aujourd'hui. Mais il est de retour chez lui, à El Progreso, au Guatemala. Son contrat avec une ferme laitière s'est terminé plus abruptement que prévu, après son accident.

Chaque année, des dizaines de migrants agricoles sont ainsi renvoyés vers leur pays d'origine, notamment au Guatemala, entre autres après des accidents ou des maladies reliés à leur travail. Ceux à qui Le Devoir a parlé, de retour dans leur pays d'origine, avaient réussi néanmoins à obtenir des soins avant leur rapatriement.

Leur réembauche est quant à elle beaucoup moins certaine. « J'ai demandé trois heures de repos cette année. Après, je suis retourné travailler. [...] Une journée avant de repartir, la secrétaire m'a dit que je ne reviendrais plus à cette ferme », relate Javier*. Il a cultivé des laitues et des oignons tout l'été, destinés entre autres à une grande chaîne de supermarchés présente partout au Québec.

Le jour de son départ, Javier a signé un document qui statuait de son congédiement permanent. Ce père de deux enfants ne veut pas nommer la ferme ni publier son nom, car il espère obtenir gain de cause en arbitrage. Cet homme de la région de Chimaltenango a passé trois saisons à Vancouver avant d'être transféré à Montréal en 2011. Son expérience et son réseau lui ont permis de déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour congédiement sans cause juste puisqu'il comptait plus de deux ans de service continu pour un même employeur.

« LES RETOURNER AU SILENCE »

Milton Castillo, dont le cas a déjà été évoqué en nos pages, a été moins dégourdi. Il a subi une blessure à l'œil en coupant des feuilles autour de plants de tomates en serre. Il n'a pas réussi à obtenir tous les soins ophtalmologiques nécessaires, car il avait tardé à en faire part à sa patronne, de peur de voir le prochain contrat s'évanouir. Pourquoi Milton a-t-il alors attendu si longtemps? « La personne responsable m'a dit de ne le raconter à personne, sinon ils allaient me renvoyer au Guatemala », répétait-il à plusieurs reprises.

Milton a finalement subi une chirurgie à l'œil en arrivant au Guatemala. Plus de six mois ont passé et son assurance privée est venue à échéance. Sa vision est toujours brouillée, indique-t-il, mais il

n'a plus les moyens de retourner chez le médecin.

« C'est une façon de les retourner au silence et de ne plus les revoir », estime quant à lui José Sicajau, de l'AGUND (Association des Guatémaltèques unis pour nos droits). Ancien travailleur dès le début du programme en 2003, il a fondé cette association au Guatemala avec une soixantaine de travailleurs.

Ils sont nombreux à le contacter chaque année pour s'informer ou signaler des problèmes.

Durant notre entrevue à son bureau de Sacatepéquez, il reçoit un appel de Nicodemo, employé par une ferme du sud de l'Ontario.

La voix de ce dernier est inquiète, agitée. « J'ai demandé à être renvoyé au Guatemala, je n'ai plus de soins médicaux ici, je ne peux pas accepter de rester comme ça. » Nicodemo avait avisé ses patrons qu'il souffrait d'un intense mal de tête, tout en continuant à travailler. « Puis c'est mon œil qui a commencé à pleurer, il s'est engourdi et ma bouche est partie d'un côté. Le docteur m'a dit que ce sont les nerfs et il m'a donné une pilule. »

Une semaine après cet appel, Le Devoir a reparlé à Nicodemo alors qu'il venait de rentrer chez lui, à Tecpan, 80 km à l'ouest de Ciudad de Guatemala, la capitale du pays. « J'ai un mois de repos. Mais je ne sais plus si je vais y retourner », confie-t-il depuis l'hôpital, la voix apaisée, mais la moitié du visage encore paralysée.

José Sicajau Xoc, ancien travailleur et cofondateur de l'Association des Guatémaltèques unis pour nos droits, à Santiago Sacatepéquez

UN RETARD ADMINISTRATIF

Ce n'est qu'en 2017 que la CNESST a décidé de suivre le nombre de plaintes provenant de ces travailleurs. Aucune donnée n'est donc encore disponible, ce qui rend difficile une enquête par la Commission des droits de la personne par exemple.

Ce retard administratif n'est pas anodin, selon le Dr Aaron Orkin, auteur d'une étude sur les rapatriements médicaux en Ontario. « L'une des manières pour les sociétés modernes de cacher des injustices est de rendre impossible le fait de les trouver ou de les

quantifier. Je ne pense pas que les registres aient été construits avec ces intentions, mais les injustices vécues par ces travailleurs migrants sont dissimulées de cette façon. »

En Ontario, entre 2001 et 2011, 787 travailleurs ont été renvoyés chez eux. Selon le Dr Orkin, 66 % l'ont été pour des raisons de santé.

Fernando Borja, directeur de FERME, estime que ces rapatriements concernent moins d'une centaine de personnes par an, soit moins de 1 % des travailleurs. La plupart de ces retours « sont pour des raisons familiales », affirme-t-il, un point de vue appuyé par Anne-Sophie L'Espérance, l'une des directrices de Comu Guate, une agence qui organise la migration agricole à partir du Guatemala.

Il n'existe cependant pas de marche à suivre pour les employeurs en cas de rapatriement d'un travailleur. Ils doivent justifier les raisons d'une fin hâtive de contrat à FERME et au consulat du Guatemala, puis, plus rien.

L'ambassade du Canada au Guatemala est catégorique : « Une fois que les travailleurs sont de retour dans leur pays de nationalité et que leur permis de travail est échu, l'ambassade ne communique pas avec eux », explique un chargé de communications par courriel.

L'ambassade du Canada au Guatemala et le Consulat du Guatemala à Montréal ont tous deux refusé nos demandes d'entrevue.

*Prénom fictif